

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 20 février 2023 à 18 H. 30

Convoquée le 14 Février 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Quorum atteint

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe

M. WEINBERG J. Adjoint

M. AQUILINA D. Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint

Mme BASSO M

Mme LGENDRE M.

Mme SCHONG E.

Mme TEXIER I.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

M. SCHMESSER D.

Absents excusés :

Mme LE BRETON A.

M. BRUNOT S. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.

Secrétaire de Séance : Mme JACOBY AM a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu du 6 février 2023
- Dénomination de voies.
- Demande de subvention pour :
 - Le remplacement des lampes de l'éclairage public par des leds.
 - Le remplacement des luminaires par des leds dans les différents bâtiments
 - Pose d'une sirène
 - Aménagement des sanitaires pour personne à mobilité réduite Espace Municipal
 - L'achat de mobilier pour la cour de l'école
- Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance,

Puis il demande à l'assemblée de supprimer le point : Demande de subvention pour l'achat de mobilier pour la cour de l'école, ce projet ne pouvant donner lieu à une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à supprimer ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 FEVRIER 2023

M. le Maire fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

DENOMINATION DE VOIES

M. WAGNER fait savoir que dans le cadre de la Loi 3DS, toutes les voies d'une commune doivent être dénommées.

Aussi, il a été constaté que les voies suivantes restaient à baptiser :

Entrée du village côté Espaces de Jeux « Les Chenevières »

Le Restaurant Claudine et Gérard

L'Accès à la Société WEIGERDING

Accès à la centrale Photovoltaïque

Aussi, M. le Maire propose les dénominations suivantes :

Entrée du village côté Espaces de Jeux : Rue du Stade

Le Restaurant Claudine et Gérard : Chemin de Talange

L'Accès à la Société WEIGERDING : Impasse du Neuf Pré

Accès à la centrale Photovoltaïque : Chemin de St Remy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de nommer les différentes voies comme indiqué ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION

Remplacement des lampes de l'éclairage public par des leds.

M. le Maire fait savoir que ce projet de relamping peut être subventionné dans le cadre du programme Fonds Vert.

Puis, il précise que le coût des travaux est estimé à 99 875.33 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet

Sollicite une subvention à hauteur de 80 %, dans le cadre du dispositif Fonds Vert

Précise que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la commune.

Autorise M. le Maire à déposer le dossier y afférent.

Remplacement des luminaires par des leds dans les différents bâtiments.

M. le Maire fait savoir que ce projet peut être subventionné dans le cadre du programme Fonds Vert

Puis, il précise que le coût des travaux est estimé à 66 967.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet

Sollicite une subvention à hauteur de 80 %, dans le cadre du dispositif Fonds Vert

Précise que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la commune.

Autorise M. le Maire à déposer le dossier y afférent.

Pose d'une sirène.

M. le Maire fait savoir que, dans le cadre du DICRIM, il y a lieu d'installer une sirène au village. Il a été décidé de l'installer sur le toit de la salle des fêtes.

Ce projet peut être subventionné dans le cadre de la DETR.

Puis, il précise que le coût des travaux est estimé à 26 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet

Sollicite une subvention à hauteur de 50 %, au titre de la DETR

Précise que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la commune.

Autorise M. le Maire à déposer le dossier y afférent.

Aménagement des sanitaires pour personne à mobilité réduite Espace Municipal.

M. le Maire fait savoir que ce projet peut être subventionné dans le cadre de la DETR.

Puis, il précise que le coût des travaux est estimé à 23 993.86 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet

Sollicite une subvention à hauteur de 40 %, au titre de la DETR

Précise que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la commune.

Autorise M. le Maire à déposer le dossier y afférent.

INFORMATIONS

Remerciements

Mme TEXIER communique les remerciements de la famille BRONDOLIN à l'occasion du décès de Mme BRONDOLIN Josette, doyenne de la commune.

Séance Levée à 19 H. 30

La secrétaire
AM JACOBY



Le Maire
PH WAGNER

